



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions :
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Charlotte PERCHER, Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Fabrice ROUSSEL, Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noelle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Charlotte PERCHER à Laurent GODET

Madame Isabelle LE HEIN a été élue Secrétaire de Séance.

Demande de subvention CAF Fonds Publics et Territoires pour le soutien à l'accueil des apprentis
DL_2024_04_14

Madame Lajeanne expose :

Depuis 2014, les Caf disposent d'un fonds national baptisé « Fonds Publics et Territoires » (F.P.T) afin d'accompagner des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse, répondant à des règles définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Suite à la signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (C.O.G), passée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2023-2027, la Caf de Loire-Atlantique recentre ses financements FPT 2024 sur certains axes prioritaires de la COG tel celui de la petite enfance.

Un des objectifs définis est de lutter contre la pénurie de professionnels dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes. Dans ce cadre, il permet de soutenir l'accueil des apprentis dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse , avec un contrat d'apprentissage.

Pour rappel, la Caf peut soutenir le recours à un apprenti à hauteur maximale de 50% du reste à charge annuel (après déduction des différentes aides : CNFPT, Etat, OPCO, ...) et dans la limite de 6 000 euros annuels par apprenti.

Le versement d'une subvention annuelle sera conditionné à la transmission du contrat d'apprentissage et d'une attestation de service fait.

L'objet de la présente délibération est une demande de financement « Fonds publics et territoires » pour l'accueil d'un apprenti CAP accompagnement éducatif petite enfance (CAP AEPE) au sein de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant "Il était une fois".

Le coût du contrat d'apprentissage pour 2024 est estimé à 11 019 € de salaire et 5 250 € de coût de formation.

Vu l'avis de la Commission Éducation et Parentalité réunie le 21 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER la demande de subvention au titre de Fonds Publics et Territoires, pour l'intégration d'un apprenti dans le secteur de la Petite Enfance ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ISABELLE LE HEIN



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

